

## Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

**Séance du 12 FEVRIER 2007**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. KELLER, M. MARTIN, Mme HITTler, M. GANGLOFF, M. FROEHLICH,  
M. WITTMER, (excusés), qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,  
M. BRUCKER, M. VOGEL, M. MORITZ, M. FEIG, Mme FICHTER.  
MM. STEINER, E. HELMER, NEUHARD, ZINCK, LIEHN, MERG, (excusés) ;  
MM. HERRLE, KLIPFEL.

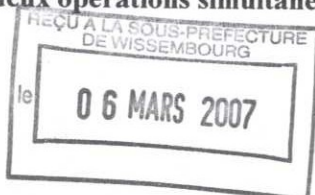
DEL. N° 015/2007conseil

### **OBJET : ASSAINISSEMENT – TRAVAUX WOERTH** **DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE** **AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DE WOERTH**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la compétence « assainissement » et notamment certaines compétences y relatives transférées au S. D. E. A.,*
- *VU la délibération n° 116/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 validant le programme du contrat pluriannuel 2005 – 2007 secteur sud du service d'assainissement de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la demande de la commune de Woerth pour la réalisation des travaux d'assainissement du bourg - centre à Woerth, dans le cadre du projet global « bourg - centre » de la commune,*
- *VU l'avant-projet sommaire des travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement du bourg - centre à Woerth, établi par le S. D. E. A., dont le coût d'objectif des travaux s'élève à 175 000 € HT, soit 209 300 € TTC,*
- *VU la délibération n° 080/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 approuvant l'avant-projet sommaire (APS) établi par le S. D. E. A. pour un coût d'objectif de 175 000 € HT, soit 209 300,00 € TTC, pour les travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement (bourg - centre et grand-rue) à Woerth,*
- *CONSIDERANT les travaux d'adduction d'eau potable prévus à Woerth par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth,*
- *CONSIDERANT qu'aux fins de réduire les nuisances de chantier provoquées par ces travaux et de réaliser des économies d'échelle,*
- *VU la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage du syndicat des eaux du canton de Woerth au profit de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*

**le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **décide de mener les deux opérations simultanément ;**



... / ...

- décide, pour ce faire, d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage du syndicat des eaux du canton de Woerth, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'assainissement (bourg centre et grand-rue) à Woerth ainsi que des travaux d'adduction d'eau potable ;
- décide de régir les rapports entre les deux collectivités pour ce projet par la signature d'une convention déterminant les conditions administratives, techniques et financières du déroulement de l'opération ;
- autorise le président à engager les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
 DURRENBACH, le 28 février 2007  
 Délibération exécutoire de plein droit  
 conformément aux dispositions  
 de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
 Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "Bernard Logel".